

Séance ordinaire du 14 juillet 2026

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-Des-Bois tenue le 14 juillet 2026, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1	Madame Sylvie Larochelle
District # 2	Madame Isabelle Laroche
District # 3	Monsieur René Goulet
District # 4	Madame Sabrina Roy
District # 5	Madame Manon Gosselin
District # 6	Monsieur Claude Granger

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Roger Goyette maire.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2026-07-147 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 6.2. Suivi Service d'animation estivale 2026
- 6.3. Renouvellement de l'entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

2026-07-148 Adoption du procès-verbal du 8 juin 2026

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 8 juin 2026 soit adopté et signé tel que présenté.

Rapport incendie

Le directeur incendie a informé les élus des activités du service incendie pour le mois de juin 2026.

Au cours du mois, le service incendie est intervenu à deux reprises. Les interventions concernaient une assistance aux ambulanciers pour une personne blessée ainsi qu'une alarme incendie qui s'est avérée être une fausse alarme, l'appel ayant été annulé alors que les pompiers étaient en route.

Une pratique de formation s'est tenue le 1er juin sous forme d'une séance théorique.

Rapport urbanisme

L'inspecteur en bâtiment a informé les élus concernant les permis émis pour le mois de juin. Le nombre de permis émis est résumé par catégorie :

Construction neuve – habitation	5
Agrandissement / Ajout / Transformation	4
Rénovation / Réparation	3
Bâtiment accessoire ou annexe	5
Installation septique	5
Captage d'eau	7
Accès à la voie publique	3
Démolition	1
Piscine	1
Vente de garage	1

Total : 35 permis et certificats émis

2026-07-149 Inauguration de l'espace Bain nature

CONSIDÉRANT que ce nouvel espace constitue un ajout important aux infrastructures municipales et contribue à la mise en valeur du milieu de vie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une inauguration officielle afin de souligner l'ouverture de cet espace et d'en faire la promotion auprès de la population;

Il est proposé par Madame Manon Gosselin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil municipal autorise la tenue de l'inauguration officielle de l'Espace Bain Nature.

QUE l'inauguration soit tenue le 26 septembre 2026 à 10 h, sous réserve de toute modification jugée nécessaire, et que la population en soit avisée par les moyens de communication officiels de la Municipalité.

Dépôt des listes

La directrice a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 30 juin 2026 est déposé.

2026-07-150 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 9 juillet 2026 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202600333 à 202600394-sont émis.

**2026-07-151 Avis de motion règlement 531-2026
remplaçant le règlement 515-2024
Règlement sur la gestion contractuelle**

La conseillère Madame Sylvie Larochelle donne avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement 515-2024 concernant le règlement relatif à la gestion contractuelle en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

**2026-07-152 Présentation du projet de règlement 531-
2026 remplaçant le règlement 515-2024
sur la gestion contractuelle**

La conseillère Madame Sylvie Larochelle présente le projet de règlement remplaçant le règlement de 515-2024 concernant le règlement relatif à la gestion contractuelle en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

**2026-07-153 Résolution concernant la vente des lots 4
964 852 et 4 964 851 du cadastre du
Québec, circonscription foncière
Frontenac**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-Des-Bois est propriétaire de deux terrains situés à Notre-Dame-Des-Bois, connu et désigné comme étant les lots 4 964 852 et 4 964 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière Frontenac;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 916 du Code civil du Québec, les biens affectés au domaine public d'une municipalité sont inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique;

ATTENDU QUE les lots ne sont plus d'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également procéder à la vente de ces immeubles;

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE les lots 4 964 852 et 4 964 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière Frontenac, ne sont plus requis par la municipalité à des fins d'utilité publique;

**2026-07-154 Octroi du contrat de construction d'un
trottoir**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à la construction d'un trottoir sur la route de l'Église;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par appel d'offres ouvertes;

CONSIDÉRANT que la soumission de Excavation Lyndon Betts est conforme et représente la plus avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'octroyer le contrat à cet entrepreneur;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le contrat pour la construction d'un trottoir sur la route de l'Église soit octroyé à Excavation Lyndon Betts, pour un montant de 228 800,25 \$, taxes incluses, conformément à sa soumission datée du 9 juillet 2026.

Que la dépense soit financée à même les surplus.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Le 16 juillet 2026, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, monsieur le maire a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution #2026-07-155 relative à l'octroi du contrat de déneigement Domaine des Appalaches.

Conséquemment, la question sera resoumise au conseil lors de sa prochaine séance.

**2026-07-155 Octroi du contrat de déneigement
Domaine des Appalaches**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement du secteur du Domaine des Appalaches pour la saison hivernale 2026-2027, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a permis de constater qu'une seule soumission était conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la soumission de Service forestier Stéphane Blais est conforme.

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'OCTROYER le contrat de déneigement du secteur du Domaine des Appalaches à Service forestier Stéphane Blais, pour la saison hivernale 2026-2027, au montant de 263 999,73 \$, plus les taxes, conformément à sa soumission.

DE PRÉCISER que le contrat prévoit une possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, soit les saisons 2027-2028 et 2028-2029, conformément aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres.

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat.

**2026-07-156 Autorisation de visites sur des propriétés
privées pour la caractérisation des milieux
humides d'intérêt pour la conservation —
firme gestizone**

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2023, la MRC du Granit a procédé à l'adoption de son premier projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tel qu'exigé par l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau

et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a reçu l'approbation de son PRMHH de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 21 mars 2025, date marquant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 3 du PRMHH est de conserver l'intégrité de tous les milieux humides d'intérêt pour la conservation présents sur le territoire de la MRC du Granit, incluant le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PRMHH requiert l'acquisition de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire municipal, notamment par la caractérisation terrain de ces milieux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a, par sa résolution numéro 2026-88 adoptée au Conseil des maires du mois de mai 2026, octroyé une banque d'heures professionnelles en écologie à la firme Gestizone, pour un montant maximal de 20 000 \$, représentant un maximum de 235 heures de services, prélevé au Fonds bassin versant, aux fins de la caractérisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce mandat requiert que les professionnels de la firme Gestizone puissent accéder à des propriétés privées situées sur le territoire de la Municipalité afin d'effectuer des visites terrain de caractérisation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confère aux municipalités locales une compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, notamment à l'égard des milieux humides, marais, marécages et tourbières situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 92 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet à la Municipalité de nommer des personnes autorisées à agir dans l'exercice de ses compétences;

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'autoriser les professionnels de la firme Gestizone, mandatés dans le cadre de la résolution numéro 2026-88 adoptée par la MRC du Granit au Conseil des maires du mois de mai 2026, à accéder, à des heures raisonnables, aux propriétés privées situées sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-Des-Bois aux fins exclusives de la caractérisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC du Granit;

De mandater la directrice générale à émettre une lettre d'autorisation officielle identifiant nommément les professionnels de la firme Gestizone autorisés à réaliser ces visites terrain, laquelle lettre devra être présentée par les professionnels concernés lors de leurs déplacements sur les propriétés privées;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire à cet effet.

2026-07-157

**Annulation de la résolution 2026-06-142
vente de la plateforme**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la vente d'une plateforme pour un montant de 4 000 \$, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

ATTENDU QUE malgré les démarches entreprises par la Municipalité, l'acheteur ne donne plus suite aux communications et n'a pas complété les démarches nécessaires à la réalisation de la vente;

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler la résolution autorisant cette vente;

Il est proposé par Madame Sylvie Larochelle,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal annule la résolution # 2026-06-142 autorisant la vente de la plateforme au montant de 4 000 \$;

QUE la plateforme demeure la propriété de la Municipalité;

2026-07-158

Vente de la plateforme

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente une plateforme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat au montant de 5 000 \$ pour ladite plateforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre acceptable et dans l'intérêt de la Municipalité;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat de 5 000 \$ pour la plateforme;

QUE la vente soit effectuée sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution et à procéder au transfert de propriété après réception du paiement complet.

2026-07-159

**Formation secourisme en milieu de travail
- Renouvellement**

ATTENDU QUE les certificats de secourisme en milieu de travail de certains employés arrivent à échéance et doivent être renouvelés afin de respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir un nombre suffisant de secouristes qualifiés au sein de son personnel;

Il est proposé par Madame Sabrina Roy,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

D'AUTORISER le renouvellement de la formation de secourisme en milieu de travail pour les employés concernés;

**2026-07-160 Conférence gratuite pour vos employés:
Programme milieux de travail alliés contre
la violence conjugale**

TTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux pour l'ensemble de son personnel;

ATTENDU QUE la violence conjugale peut avoir des répercussions importantes dans le milieu de travail, tant pour les personnes qui en sont victimes que pour leurs collègues et l'organisation;

ATTENDU QUE la conférence proposée vise à sensibiliser l'ensemble du personnel à la problématique de la violence conjugale, notamment en abordant les impacts et les signes de la violence conjugale en milieu de travail, le rôle de l'organisation ainsi que les bonnes pratiques à adopter lors d'un dévoilement;

ATTENDU QUE cette formation s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de favoriser un environnement de travail sécuritaire et de répondre à ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail;

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'AUTORISER la participation de l'ensemble du personnel municipal à la conférence de sensibilisation à la violence conjugale en milieu de travail;

**2026-07-161 Renouvellement mandat services
professionnels de la FQM– Architecture
Accompagnement pour une demande
PRACIM pour la construction d'une
nouvelle caserne**

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit les démarches relatives au projet de construction d'une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE des services professionnels supplémentaires en architecture sont requis afin de poursuivre l'accompagnement de la Municipalité, notamment dans le cadre de la préparation, du dépôt et du suivi de la demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre ces services professionnels selon une banque d'heures;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'une banque d'heures auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de poursuivre les services professionnels en architecture nécessaires à la réalisation du projet de construction de la nouvelle caserne incendie;

QUE les honoraires soient facturés selon les heures réellement effectuées, conformément à l'offre de services de la FQM, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 7 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

2026-07-162 Achat de gravier

ATTENDU QUE la quantité requise est estimée à environ 110 voyages afin de réaliser les travaux prévus;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à un montant maximal de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette dépense nécessaire afin de poursuivre les travaux de voirie prévus dans le cadre du projet subventionné;

Il est proposé par Madame Manon Gosselin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal autorise l'achat de gravier auprès de l'entreprise Lafontaine et Fils, au coût de 15,50 \$ la tonne, pour une quantité approximative de 110 voyages, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25 000 \$;

Suivi service d'animation estivale 2026

Le conseil prend acte du compte rendu des activités du camp de jour. À ce jour, 36 enfants sont inscrits. Grâce à l'appui de plusieurs partenaires et bénévoles, les jeunes bénéficient d'une programmation diversifiée comprenant notamment des sorties, des ateliers thématiques (yoga, danse, pâtisserie, immersion en forêt, visite à la piscine de Saint-Augustin de Woburn), des visites éducatives ainsi que des activités à la bibliothèque. Plusieurs autres activités sont également prévues d'ici la fin de l'été, dont des sorties régionales et une visite de la caserne incendie. Le conseil souligne la contribution des nombreux partenaires qui permettent d'offrir aux enfants un été enrichissant et dynamique.

2026-07-163 Renouvellement de l'entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-Des-Bois participe à une mutuelle de prévention reconnue par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

ATTENDU QUE cette entente permet à la Municipalité de bénéficier d'un accompagnement en matière de santé et de sécurité au travail, tout en favorisant une gestion proactive de la prévention des accidents et des lésions professionnelles;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler cette entente afin de poursuivre les efforts de prévention et de bénéficier des avantages associés à la mutuelle;

Il est proposé par Madame Isabelle Laroche,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention, selon les modalités prévues à l'entente;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-Des-Bois, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette entente.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2026-07-164 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur René Goulet,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h00.

Roger Goyette
Maire

Kim Leclerc
Directrice générale &
Greffière-trésorière